

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit: Dialen****· Code du produit: 11940****· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation***produit phytosanitaire**Herbicide***· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:***Leu & Gygax AG**Fellstrasse 1**CH-5413 Birmenstorf***· Service chargé des renseignements:***Dépt. sécurité de produit**Téléphone 056 201 45 45**e-mail: stucki@leugygax.ch**pendant des heures de bureau***· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Eye Irrit. 2**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.****· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:***Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.***· Système de classification:***La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

Nom du produit: Dialen

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P264 Laver soigneusement les parties du corps souillées après utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

 P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Préparations
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 2300-66-5 EINECS: 218-951-7	acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1) ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥30-<50%
-------------------------------------	--	----------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR

(suite page 3)

Nom du produit: *Dialen*

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours****· Remarques générales:**

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

· Après inhalation:

Placer la personne intoxiquée à l'air libre et au calme.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

· Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Un examen médical immédiat est requis.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

(suite page 4)

Nom du produit: *Dialen*

(suite de la page 3)

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer.
Porter des vêtements de protection individuelle.
Consulter le chapitre 8.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

CH/FR

(suite page 5)

Nom du produit: Dialen

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

· Protection des mains:

Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.

· Matériau des gants Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés.**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

Nom du produit: *Dialen*

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	jaune à brun
Odeur:	Caractéristique

· valeur du pH:	5-9 (1 % w/v)
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C (1013.25 hPa)

· Point d'éclair	Methode: DIN EN 22719
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion: Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
--	--

· Densité à 20 °C:	1,167 g/cm ³
---------------------------	-------------------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
--	---------

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité: Dynamique:	4,64 mPa.s (40 °C) 9,21 mPa.s (20 °C)
· 9.2 Autres informations	Tension de superficielle: 44.7 mN/m bei 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**· 10.1 Réactivité** Voir point 10.3 "Réactions dangereuses possibles"**· 10.2 Stabilité chimique****· Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**· 10.4 Conditions à éviter**

Pas de décomposition si les prescriptions/indications pour le stockage et l'utilisation sont respectées.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

CH/FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

Nom du produit: Dialen

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

 · **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

 · **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	2.467 mg/kg (rat) (male and female)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (rat) (dust / mist)
Inhalatoire	LC50	>5,4 mg/l (rat) (4 h) (male and female)

 · **Effet primaire d'irritation:**

 · **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau.

 · **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

 · **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

 · **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 · **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité écologique:**

Fish toxicity LC50	>100 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	>100 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
Aquatic plants ErC50	>103 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)

 · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Effets écotoxiques:**

 · **Remarque:**

 LC50 (96 h) > 1,000 mg/l *Oncorhynchus mykiss*

 EC50 (48 h) > 1,600 mg/l *Daphnia magna*

 EBC50 (72 h) > 100 mg/l *Pseudokirchneriella subcapitata*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

Nom du produit: Dialen

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
*Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
*Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec produit ou le récipient utilisé.
Ne pas jeter les déchets dans les égouts.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.*
- **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
*Vider entièrement le récipient.
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acide 3,6-dichloro-o-anisique, composé avec diméthylamine (1:1))
- **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (3,6-dichloro-o-anisic acid, compound with dimethylamine (1:1))

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

Nom du produit: Dialen

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR


- **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette** 9

· IMDG, IATA


- **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Label** 9

· 14.4 Groupe d'emballage

- **ADR, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

- **Marine Polluant:** Oui
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- **Attention:** Matières et objets dangereux divers.
- **Indice Kemler:** 90
- **No EMS:** F-A,S-F

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:
· ADR

- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- **Catégorie de transport** 3

· IMDG

- **Limited quantities (LQ)** 5L

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.05.2019

Numéro de version 22

Révision: 14.05.2019

Nom du produit: Dialen

(suite de la page 9)

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(ACIDE 3,6-DICHLORO-O-ANISIQUE, COMPOSÉ
AVEC DIMÉTHYLAMINE (1:1)), 9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit· **Contact:**· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rateEC₅₀: half maximal effective concentration

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3